

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sommaire :

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur une année budgétaire par la collectivité. Il doit être conforme au compte de gestion, document émis par la Direction Régionale des Finances Publiques, qui certifie les écritures passées dans l'année par la perception. Le compte administratif doit être validé en Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante. Le compte administratif 2020 de Templeuve-en-Pévèle sera voté lors de la séance du 16 février 2021.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

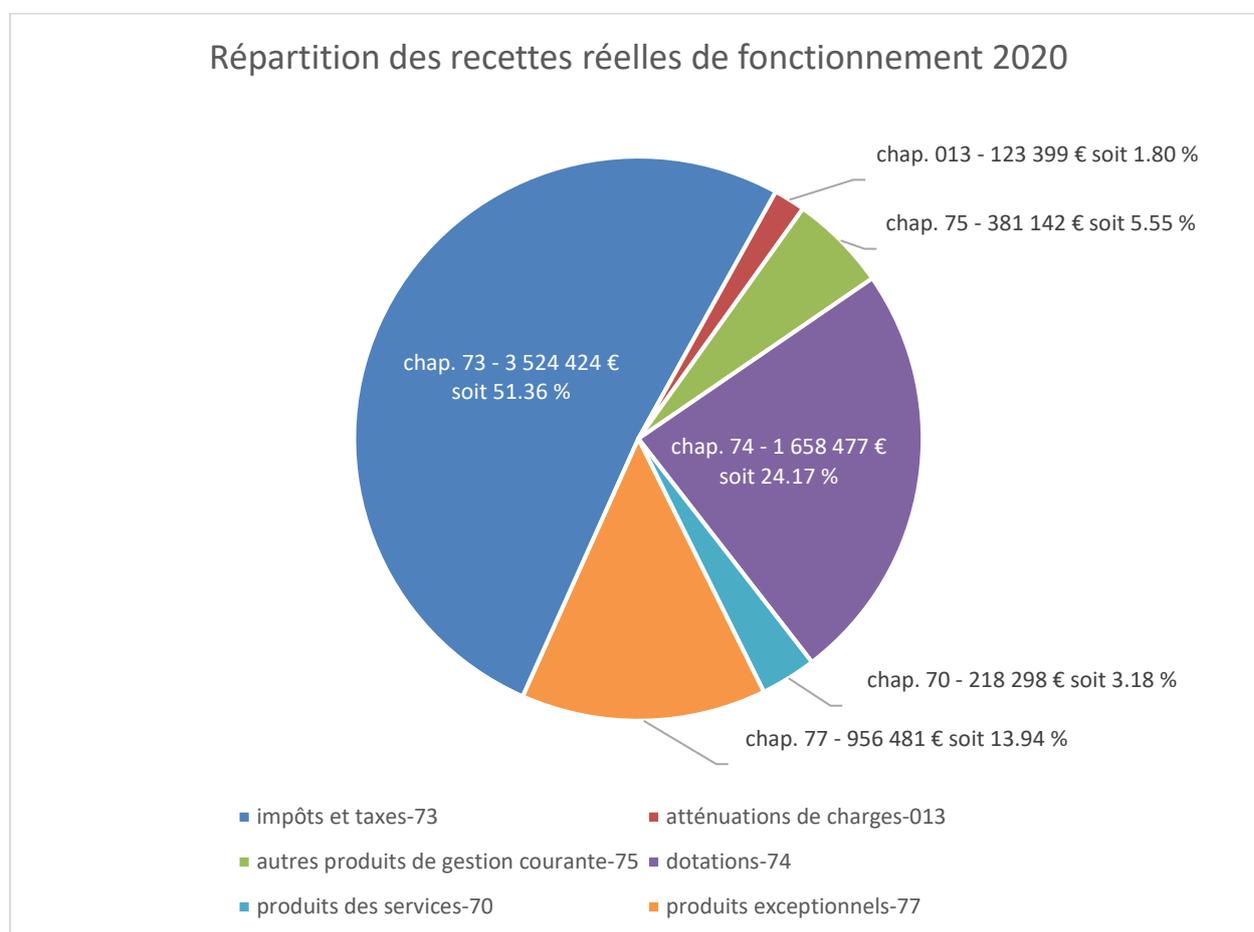
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les recettes

Pour la commune de Templeuve-en-Pévèle :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ...

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 représentent 6 862 219.81 euros (5 914 939.81 € hors ventes de patrimoine)



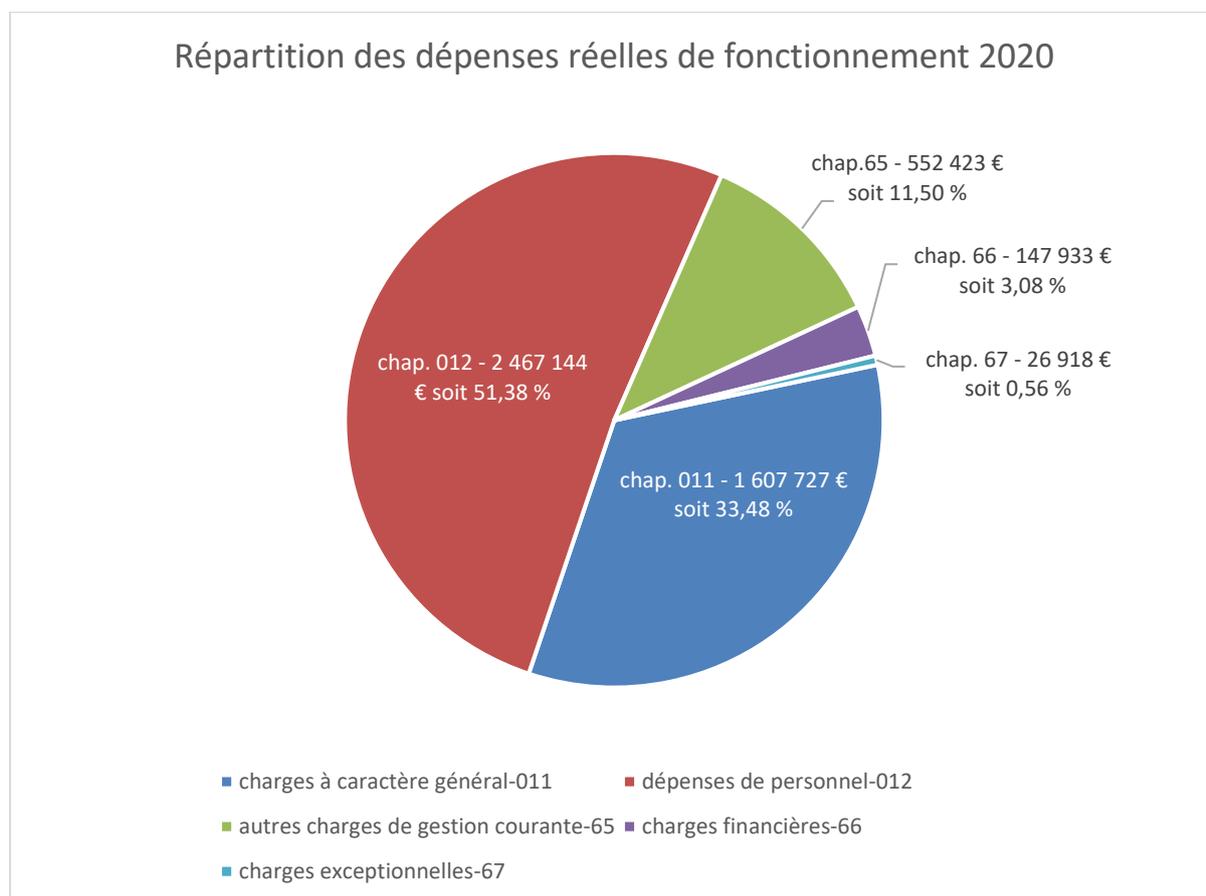
Pour rappel, elles étaient estimées à 5 806 797 € (hors ventes de patrimoine) lors de l'adoption du budget primitif 2020 :

	Budget primitif 2020	Compte administratif 2020
Chap. 013	91 500.00 €	123 399.07 €
Chap. 70	219 850.00 €	218 297.61 €
Chap. 73	3 483 577.00 €	3 524 423.72 €
Chap. 74	1 615 940.00 €	1 658 477.25 €
Chap. 75	380 930.00 €	381 141.54 €
Chap. 77 (hors ventes de patrimoine)	15 000.00 €	9 200.62 €
TOTAL	5 806 797.00 €	5 914 939.81 €

b) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent 4 802 145.36 euros.



Pour rappel, elles étaient estimées à 5 318 425 € lors de l'adoption du budget primitif 2020 :

	Budget primitif 2020	Compte administratif 2020
Chap. 011	1 900 000.00 €	1 607 727.21 €
Chap. 012	2 656 360.00 €	2 467 144.27 €
Chap. 65	565 015.00 €	552 423.06 €
Chap. 66	153 000.00 €	147 933.32 €
Chap. 67	44 050.00 €	26 917.50 €
TOTAL	5 318 425.00 €	4 802 145.36 €

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement appelé « CAF brute », c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) Présentation succincte des principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
	CA 2020		CA 2020
Dépenses courantes	1 607 727.21 €	Atténuation de charges	123 399.07 €
Dépenses de personnel	2 467 144.27 €	Produits des services	218 297.61 €
Autres charges de gestion courante	552 423.06 €	Impôts et taxes	3 524 423.72 €
Dépenses financières (intérêts d'emprunts)	147 933.32 €	Dotations et participations	1 658 477.25 €
Dépenses exceptionnelles	26 917.50 €	Autres produits de gestion courante	381 141.54 €
		Recettes exceptionnelles (hors ventes de patrimoine)	956 480.62 €
Total dépenses réelles	4 802 145.36 €	Total recettes réelles	6 862 219.81 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 241 340.13 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	139 393.09 €
Total général	6 043 485.49 €	Total général	7 001 612.90 €

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- . Taxe d'habitation : 23.49 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 21.94
- . Taxe foncière sur le non bâti : 60.84 %

e) Les dotations de l'Etat.

	Total annuel de la Dotation Globale de Fonctionnement	% Evolution p/r à N-1
2020	1 477 398 €	+4.19 %
2019	1 417 971 €	+0.47 %
2018	1 411 280 €	+3.98 %
2017	1 357 193 €	+0.75 %
2016	1 347 147 €	-3.17 %
2015	1 391 324 €	-3.74 %
2014	1 445 395 €	- 0.74 %
2013	1 456 196 €	

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
	CA 2020		CA 2020
Opérations d'équipement	1 432 658.53 €	Subventions	276 697.75 €
		Immobilisations corporelles	152.28 €
Dotations, fonds divers et réserves	22 678.33 €	Dotations, fonds divers et réserves	733 421.18 €
Remboursement d'emprunts (capital)	563 897.36 €	Mise en réserve	1 238 269.55 €
Total dépenses réelles	2 019 234.22 €	Total recettes réelles	2 248 540.76 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	139 393.09 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 241 340.13 €
Opérations patrimoniales	31 699.97 €	Opérations patrimoniales	31 699.97 €
Total général	2 190 327.28 €	Total général	3 521 580.86 €

b) les dépenses

Les réalisations de l'année 2020 ont notamment été :

- la première phase de l'aménagement du parc urbain, dit « parc d'Anchin »
- divers travaux de voirie : reprise des trottoirs de la rue de l'Hardinière côté impair, réfection des couches de roulement des rues Albert-Samain, Rameau, Lamartine, Pasteur, Victor-Olivier, Lille, Neuve prolongée, aménagement d'un parking à l'école Marie-Navart...
- la poursuite de la mise en adaptabilité des bâtiments communaux aux personnes en situation de handicap

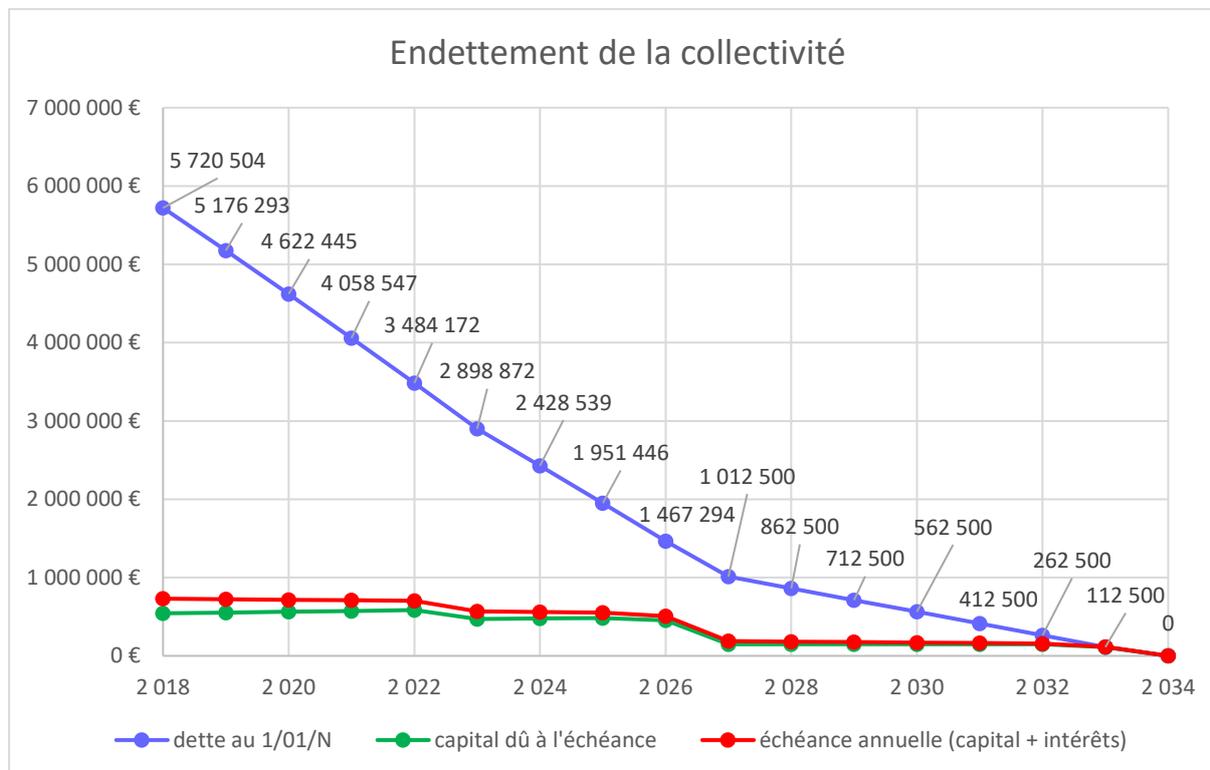
c) les recettes

Les subventions d'investissements perçues en 2020 proviennent principalement :

- de l'Etat : 20 504.10 € au titre de la DETR 2019 pour la rénovation de la toiture du 36 rue Delmer (bâtiment accueillant le RAM et la crèche Rigolo comme la vie) et 6 193.65 € dans le cadre du DSIL 2017 pour les travaux de mise en adaptabilité de l'église, du presbytère et de la mairie centre
- du Conseil Départemental : 90 000 € qui représentent le solde de la subvention versée pour la construction de la médiathèque, 40 000 € pour la mise en sécurité des cheminements piétonniers rue de l'Hardinière et l'installation de feux tricolores et enfin 120 000 €, 1er acompte d'une subvention notifiée à 400 000 €, pour l'aménagement du parc urbain

IV. Les données synthétiques du budget

a) les emprunts



b) Principaux ratios

N°	Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	783.90 €	899.00 €
2	Produit des impositions directes / population	376.91 €	490.00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 120.18 €	1 093.00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	233.86 €	313.00 €
5	Encours de dette/population	662.51 €	831.00 €
6	DGF/population	241.17 €	152.00 €

e